

# LE JOURNAL DU MINEUR

ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61-86



## L'unité d'action n'est pas conciliable avec le sectarisme

par Jean KASPAR,  
Secrétaire Général

Le Conseil National des Mineurs C.F.D.T. réuni à Paris les 25 et 26 juin a eu un large débat sur les problèmes posés par l'unité d'action dans notre profession.

Il a constaté que de sérieux problèmes étaient posés, en particulier par l'attitude de la C.G.T. qui fait de plus en plus preuve de sectarisme à l'égard de la C.F.D.T. La C.G.T. n'hésite pas à dénigrer des militants de la C.F.D.T., à déformer les faits et refuse de répondre aux propositions d'actions faites par la C.F.D.T. Il y a là à notre sens, un sérieux problème, car ce sont les travailleurs qui font les frais de cette situation. Il n'est pas inutile dans ce cas de rappeler notre conception de l'unité d'action.

### NE PAS SE TROMPER D'ADVERSAIRE

Il est évident pour notre fédération que nous ne nous tromperons pas d'adversaire. Si certaines divergences existent entre la C.F.D.T. et la C.G.T., il s'agit de les assumer d'une façon responsable et d'engager le débat avec les travailleurs. Ces divergences ne doivent pas être un frein à l'unité d'action car, l'adversaire pour nous c'est la politique du gouvernement et les conséquences qu'elle a sur la situation des travailleurs dans les entreprises minières. Il s'agit donc de créer les conditions d'un véritable débat, pour aboutir à une synthèse commune qui doit nous permettre de défendre les intérêts des travailleurs avec le maximum d'efficacité. Cela suppose que la C.G.T. cesse de se comporter en donneuse de leçons et admette qu'elle ne détient pas à elle seule la vérité, tant en ce qui concerne la définition des objectifs que la conduite des luttes.

### NE PAS UTILISER N'IMPORTE QUELS ARGUMENTS

Il est intolérable de constater que la C.G.T. n'hésite pas à fausser les débats en utilisant des arguments de bas étages qui visent à déformer les faits (par exemple sur la grève du Nord-Pas-de-Calais et sur l'élection de la C.F.D.T. à la présidence à la CARCOM) ou à attaquer les militants de la C.F.D.T.

Lorsque la vérité est déformée, comme elle l'a été dans les deux exemples précités, nous ne ferons aucune concession à la C.G.T. Lorsque nos militants seront attaqués, nous réagirons à chaque fois avec vigueur et détermination. Il y a des méthodes et des attitudes qui sont incompatibles avec une pratique d'unité d'action responsable. Le sectarisme est à rejeter, car il engendre les pires déviations et mène au totalitarisme.

### VOIR L'ESSENTIEL

Il s'agit en fait de voir l'essentiel et de créer les conditions de l'unité d'action la plus large. L'essentiel c'est que précisément la situation des travailleurs des mines va en s'aggravant. Le gouvernement et les directions d'entreprises minières refusent d'engager les discussions qui devraient permettre une nouvelle étape de la revalorisation de la profession minière. De nombreux problèmes restent posés, en particulier ceux qui concernent principalement :

- l'avenir dans différents secteurs miniers à nouveau compromis par la politique du gouvernement,
- l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité,
- la revalorisation du niveau des salaires dans la profession,
- la réduction de la durée du travail,
- l'amélioration et l'uniformisation des avantages en nature,
- la revalorisation des retraites minières, l'affiliation à 6% aux régimes de retraites complémentaires, la suppression de l'abattement de 22% que subissent les mineurs sur leur re-

traite de raccordement et leur retraite complémentaire,

— l'extension de l'indemnité de départ à la retraite aux ouvriers.

Devant de tels problèmes, va-t-on continuer à agir en ordre dispersé ou, au contraire, accepter de prendre les moyens d'une unité qui, tout en respectant l'originalité et la spécificité de chacune des organisations, visera à imposer par l'action la satisfaction des revendications de la profession ? Nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à agir pour créer les conditions de l'unité la plus large. La C.G.T. a-t-elle le même souci ? La réponse lui appartient.

### LA C.F.D.T. REPRÉSENTE UNE FORCE AVEC LAQUELLE IL FAUT COMPTER

Les élections de délégués mineurs et de délégués à la surface démontrent à l'évidence que la C.F.D.T. représente une organisation en progrès. Nous sommes maintenant dans notre profession, LA DEUXIÈME organisation syndicale chez le personnel ouvrier avec une représentativité globale de plus de 14%. Nous représentons 13,40 % aux Charbonnages (dont plus de 30 % en Lorraine) 30 % dans les Ardennaises, 29,7 % aux Mines de Potasse, plus de 20 % dans l'Uranium.

Il ne s'agit pas, comme à tendance de le faire la C.G.T., d'aligner des troupes, mais d'unir toutes les forces. Dans la profession, C.F.D.T. et C.G.T. réunies représentent chez les ouvriers près de 78 %. Quelle force et que de possibilités, si nous le voulons.

La C.F.D.T. prendra des initiatives pour permettre le développement de l'action pour la satisfaction des revendications.

L'Union est un combat ! Nous menons ce combat avec vigueur, car c'est de lui que dépend la satisfaction des revendications des travailleurs. Oui c'est cela l'essentiel et nous ne nous laisserons pas impressionner par les difficultés actuelles en matière d'unité d'action.

### LA PROFESSION EN DEUIL

#### UNE TERRIBLE CATASTROPHE AUX MINES DE POTASSE

Le 15 juin, 5 mineurs tombent dans un puits à Berrwiller (Mines de Potasse d'Alsace). Une nouvelle fois, la profession est en deuil.

Cet accident est le résultat dramatique d'une politique de productivité poussée à outrance. La C.F.D.T. s'est immédiatement portée partie civile. Nous faisons dans ce numéro une première analyse de cette catastrophe.

La Fédération des Mineurs présente aux familles en deuil ses sincères condoléances. (Voir page 7).

### LA C.F.D.T.

#### Deuxième organisation chez les ouvriers dans les mines

Les élections de délégués mineurs et de délégués à la surface ont démontré la vitalité de la C.F.D.T. dans les Mines. Elle devient la deuxième organisation syndicale en recueillant sur 69 891 suffrages exprimés : 10 180 voix (14,60%).

La C.G.T. obtient 44 411 voix (63,50%), la C.F.T.C. 9 921 voix (14,20%), F.O. 5 379 voix (7,70%).

Ces résultats confirment que les militants qui ont refusé la scission de 1964 avaient raison de faire le choix qu'ils ont fait. En 10 ans, la C.F.D.T. passe de 5,80 % à 14,60 %. Cette évolution démontre bien que la C.F.D.T. répond de plus en plus à l'aspiration des travailleurs.

(Voir résultats détaillés en page 2).

# LA C.F.D.T.

## 2<sup>ème</sup> Organisation dans les Mines

### LES RESULTATS DETAILLES

Bassins	Exprimés	C.F.D.T.		C.G.T.		C.F.T.C.		F.O.	
		Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
LORRAINE	14 612	4 406	30,2	5 388	36,9	3 296	22,6	1 522	10,4
N.P.-de-C.	28 448	2 333	8,2	19 876	69,9	3 979	14,0	2 240	7,9
LOIRE	1 241	244	19,7	847	68,3	150	12,1	—	—
DAUPHINE	712	106	14,9	—	75,8	66	9,3	—	—
BLANZY	2 544	109	4,3	540	70,3	440	17,2	209	8,2
CEVENNES	2 528	139	5,5	1 796	77,7	425	16,8	—	—
PROVENCE	1 314	72	5,5	1 964	67,5	286	21,8	69	5,3
AQUITAINE	2 824	—	—	887	64,9	91	3,2	901	31,9
AUVERGNE	768	—	—	1 832	66,8	71	9,2	184	2,4
TOTAL CdF	55 001	—	—	513	—	—	—	—	—
FER	7 409	13,47	33 663	61,20	8 804	16,01	5 125	9,32	—
SEGRE	204	59	28,9	71,1	—	—	—	—	—
ST-CLAIR-D'HALOUZE	122	35	28,7	145	71,3	—	—	—	—
EST	6 629	393	5,9	87	88,7	355	5,4	—	—
ARDOISIERES	1 600	481	30,1	5 881	64,5	—	—	88	5,5
POTASSE	4 853	1 446	29,7	1 032	53,1	730	15,0	97	1,9
URANIUM	294	56	19,9	2 577	70,1	32	10,9	—	—
VENDEE	—	206	—	—	—	—	—	—	—
CROUZILLE	412	108	26,2	304	73,8	—	—	—	—
PAU-LACQ	761	193	25,4	502	66,0	—	—	66	8,6
TOTAL 1976	69 888	10 180	14,60	44 411	63,50	9 921	14,20	5 376	7,70
1973	83 427	9 272	11,1	55 163	66,1	12 369	14,80	6 603	7,9

Les élections de délégués mineurs et de délégués à la surface qui se sont déroulées dans toutes les entreprises minières ont permis à la Fédération des Mineurs C.F.D.T. de devenir la 2<sup>e</sup> organisation dans les Mines. Douze ans après l'évolution de la C.F.T.C. en C.F.D.T., ces résultats démontrent que le choix fait par les militants qui ont refusé la scission, qu'une minorité voulait imposer, avaient raison, même s'ils ont dû traverser des moments difficiles.

La C.F.D.T. représente maintenant 13,50 % dans les Houillères, 30,10 % dans les Ardoisières, 29,70 % dans les Mines de Potasse, plus de 23 % dans l'Uranium, 7 % dans les Mines de Fer. Globalement, elle atteint 14,60 %, soit une progression de 3,50 % par rapport aux élections de 1973. Toutes les autres organisations régressent en pourcentage et en nombre de voix.

Cette progression de la C.F.D.T. démontre à l'évidence et dans un secteur qui est caractérisé par un non-renouvellement des effectifs que les positions de la C.F.D.T. sont de plus en plus partagées par le personnel des Mines et que la pratique démocratique de la C.F.D.T. recueille de plus en plus l'accord des Mineurs.

Ces résultats nous encouragent à persévérer dans la voie tracée par nos différents congrès. Ils doivent obliger les ministères et les directions des entreprises minières à revoir leurs positions au sujet de la représentativité de la C.F.D.T. dans différents organismes, en particulier dans les Conseils d'administrations des Houillères du Nord - Pas-de-Calais et des Charbonnages de France, où F.O. est surreprésentée, alors que la C.F.D.T. n'a aucun siège, bien que recueillant une représentativité plus importante que Force Ouvrière. En 10 ans, la C.F.D.T. dans les Mines a fait un chemin important. Obligée de reconstruire une fédération en partant de presque rien, les militants de la C.F.D.T. ont démontré que la C.F.D.T. était bien l'organisation qu'attendaient les travailleurs de la Mine. Le recul de la C.F.T.C. et de F.O. illustre que leur politique de collaboration de classe est refusée par les Mineurs.

Ces élections nous donnent de nouvelles responsabilités. Nous les assumeront. Forts de la confiance grandissante des travailleurs des Mines, nous continuons la lutte pour une société plus juste et pour la satisfaction des revendications.

La Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T.

### RÉUNION A LA DIRECTION DES CHARBONNAGES DE FRANCE :

– Pas de discussion sus les problèmes en suspens

Des propositions insuffisantes pour les feux continus

Le 23 juin a eu lieu aux Charbonnages de France à Paris, une réunion traitant des problèmes des Usines à Feux continus.

La C.F.D.T. a tout d'abord protesté contre le fait que des problèmes en suspend dans la profession n'aient pas encore été l'objet de négociations à savoir les problèmes liés à la mensualisation, aux avantages en nature, à la durée du travail, au paiement d'une indemnité de départ à la retraite, à la suppression de l'abattement de 22 % sur la retraite complémentaire, à l'affiliation à 6 % à la CARCOM.

La Direction répond en fin de réunion que, compte tenu de la situation financière de l'entreprise et de tous les efforts déjà faits en 1974 (grille des salaires) il n'était pas possible de faire quelque chose cette année... sauf sur des aménagements de détail concernant les règles du code chauffage.

A VOUS DE JUGER, CAMARADES...

#### LES REVENDICATIONS POSEES PAR LA C.F.D.T.

La C.F.D.T. a demandé qu'un réel statut des ouvriers postés soit négocié, cela dans le cadre du statut du mineur qui comporterait 3 chapitres : salaire, conditions de travail, durée du travail.

##### SALAIRE :

Un vrai salaire des travailleurs des cokeries et centrales, majoration uniforme de 32 P.H. des salaires des ouvriers des usines à feux continus. Est comprise dans cette majoration la prime de roulement.

##### Garantie de salaire :

– en cas de changement de roulement,  
– en cas de mutation pour insuffisance physique.

##### Congés :

– indemnisation des jours de congés sur tous les éléments entrant dans la rémunération y compris les majorations de dimanche et jours fériés,  
– calcul de la règle du 12<sup>e</sup> sur tous les éléments de la rémunération entrant dans l'assiette de calcul des cotisations S.S.M.,  
– majoration forfaitaire des heures supplémentaires égale dans tous les bassins,  
– instauration d'une prime de nuit uniforme et extension de la prime de panier à tous les postés ou fourniture d'un repas chaud.

##### Durée du travail :

– réduction du temps de travail à 36 heures par semaine dans une première étape avec objectif 33 heures,  
– âge de la retraite et taux de retraite : mêmes conditions que pour le fond,  
– conditions de travail.

##### Conditions de travail :

– création d'une Commission Hygiène et Sécurité par Etablissement,  
– programmation des roulements sur une année où cela n'existe pas et respect du roulement : refus de changer de poste en cours de semaine en particulier pendant la semaine de disponible,  
– augmentation du personnel en cas de changement de roulement,  
– mise en place d'un programme de formation continue pour tous les postés,  
– fourniture des effets de travail et de Sécurité.

#### LES REPONSES ET PROPOSITIONS DE LA DIRECTION DES CHARBONNAGES

Il n'y a pas lieu de revoir les rémunérations des postés : leur salaire est intermédiaire entre le fond et le jour.

##### Elle propose :

– 2 jours de repos de plus en 1976 plus 2 jours en 1977,

- congés payés : 4 jours de congés pointés les jours fériés du dimanche majoré de 100 %,
- mutation en cas de maladie,
- majoration de 4 P.H. : mutation après 15 ans de poste, 8 P.H. après 20 ans, 12 P.H. après 25 ans : le total ne pouvant être supérieur à l'indice de l'échelle 8,
- polyvalence : paiement d'une prime de 5 P.H. en cas de rotation du personnel sur des postes de travail dont la catégorie est égale ou supérieure à la 5 (sont exclus les remplacements temporaires),
- retraite : la Direction va intervenir auprès de la C.A.N. pour demander qu'il y ait une année de bönification par tranche de 10 ans de postés (10 ans postés : retraite à l'âge de 54 ans, etc...).
- Conditions de travail :

Les Commissions Hygiène et Sécurité des Bassins

devront plus souvent discuter des conditions de travail des postés, des aménagements de roulement pourraient être discutés,

– prime de roulement : passage 6 % à 8 % mais pris sur la masse salariale.

La C.F.D.T. vous fera parvenir le projet de protocole dans les prochains jours.

La C.F.D.T. a donné une appréciation négative aux propositions des Charbonnages de France, car, une fois de plus il y a refus de négocier un véritable statut.

CAMARADE, DISCUTE AVEC LES MILITANTS C.F.D.T. TOUS UNIS POUR ENGAGER LA LUTTE POUR UN VERITABLE STATUT DU PERSONNEL DES USINES A FEUX CONTINUS.

### GRACE A LA FRANCE...

## L'Afrique du Sud fabriquera des Bombes Atomiques

Le gouvernement français vient de donner un exemple de la manière dont il conçoit sa contribution à l'établissement d'un nouvel ordre économique international. La livraison de deux réacteurs nucléaires donne la possibilité à l'état raciste d'Afrique du Sud d'entreprendre la fabrication de dizaines de bombes atomiques. Cette vente est présentée comme une grande victoire de l'industrie française. En fait, c'est parce que le gouvernement français s'est montré très conciliant sur les exigences de contrôle qu'il l'a emporté sur ses concurrents.

Celle-ci est maintenant clairement donnée.

Le gouvernement essaie de museler les réactions de l'opinion et particulièrement des organisations syndicales en faisant un chantage à l'emploi. Il explique que ce marché va permettre de créer des emplois et d'assurer la pleine utilisation du potentiel de production chez Creusot-Loire, Alsthom, SPIE, Batignolles, etc..

De tous les chantages, celui à l'emploi est bien le plus odieux.

La CFDT salue les syndicalistes et socialistes hollandais qui ont eu le courage de mener campagne contre l'appui de leur gouvernement à ce projet. Elle est décidée à tout faire pour que la position commune à toutes les organisations membres de la Confédération européenne des syndicats et reprise à l'unanimité par le 37e Congrès de la CFDT ne reste pas lettre morte en France.

L'accord qui vient d'être signé illustre parfaitement la nature du programme énergétique que la CFDT dénonce depuis 1974. L'ambition de ce programme était bien de mettre les compétences des établissements publics et les ressources financières de la nation au service de la restructuration d'un large secteur du capitalisme français dans l'optique d'une nouvelle division internationale du travail.

On commence par orienter le potentiel de travail vers les fabrications d'armements et de centrales nucléaires puis on justifie le rôle que joue la France dans les ventes d'armes et la diffusion du plutonium par la nécessité d'assurer le plein emploi des hommes et des capitaux.

La CFDT ne sera pas complice de cette politique qui représente une menace supplémentaire pour la paix.

# UNE GRÈVE INTERROMPUE...

Dans notre précédente édition, nous avons relaté l'action engagée par les Mineurs du Bassin Nord-P.D.C., suite aux graves atteintes de la Direction au droit de grève et à la liberté du travail.

Nous publions aujourd'hui une première analyse de ce conflit, trop rapidement stoppé au gré de nombreux mineurs qui s'étaient engagés démocratiquement dans la lutte.

## LA C.F.D.T. CONDAMNE LA DIRECTION DES HOUILLERES

Depuis quelques années, le contentieux des revendications des Travailleurs des Mines s'est sensiblement alourdi, notamment avec :

- le retard pris par les salaires ;
- les augmentations au pourcentage qui « sucrent » particulièrement les hauts salaires ;
- les conditions de travail et la sécurité qui ne s'améliorent pas ;
- la durée du travail qui reste trop longue pour les Mineurs ;
- les classifications qui n'ont que peu apporté ;
- les injustices dans les avantages en nature ;
- la fermeture de puits au nom de la seule rentabilité économique, etc.

C'est dans ce contexte difficile que la Direction, déjà responsable de cette détérioration de la profession minière, s'est permis de provoquer les Mineurs dans leur dignité et leur amour-propre, en portant gravement atteinte au *DROIT DE GREVE* inscrit à la Constitution de la République Française, et en faisant entrave à la *LIBERTÉ DU TRAVAIL* par trois lock-out injustifiés !...

La C.F.D.T. continue de dénoncer l'intransigeance de cette Direction des Houillères réactionnaire, qui persiste dans son refus de négocier valablement et rapidement les justes revendications des Mineurs. Ceux-ci ne demandent pas un statut privilégié, mais réclament tout simplement JUSTICE et RESPECT de leur personne humaine !...

Comment peut-elle encore avoir le culot de prétendre, comme elle le fait dans sa lettre du 30 mai, avoir « l'Esprit de Concertation », cette Direction qui méprise les Mineurs ?...

De quelle « concertation » s'agit-il ? Si ce n'est que d'un perpétuel « Diktat » !...

La C.F.D.T. qui a demandé l'ouverture d'une enquête au Procureur Général de DOUAI continue d'exiger réparation du préjudice commis par les Houillères qui doivent payer intégralement les postes perdus par les Mineurs du fait du lock-out dont la Direction porte l'entièvre responsabilité !...

## LA C.F.D.T. ACCUSE

### LA C.F.T.C. ET F.O.

Ces deux organisations ont multiplié leurs basses manœuvres et leurs démarches à tous les niveaux pour essayer de « casser » la grève des Mineurs. Nous les avons vu à l'œuvre, notamment dans les puits !... Non seulement, elles sont anti-action, mais, en plus, elles font le jeu négatif de la Direction et empêchent ainsi les revendications d'aboutir et la profession minière d'être valorisée à sa juste valeur !... F.O. et C.F.T.C. sont beaucoup plus à l'aise à faire anticambres dans les Ministères et à la table de M. STOLERU pour trinquer avec lui et avec la Direction « à la santé des Mineurs »..., cautionnant ainsi la « grande illusion » de la « revalorisation du Travail Manuel », ce nouveau « gadget » que le Gouvernement s'est donné pour abuser l'opinion publique !...

La meilleure façon de revaloriser le Travail Manuel, n'est-ce pas de répondre aux revendications des Mineurs, en particulier dans une entreprise nationalisée qui relève du Gouvernement ?...

Une telle attitude prouve à nouveau que la C.F.T.C. et F.O. collaborent sans ambiguïté avec la politique gouvernementale et patronale contraire aux intérêts des Travailleurs.

## LA C.F.D.T. REGRETE

### LA MODERATION DE LA C.G.T.

Un rapport de force puissant, favorable aux Mineurs, était en train de se développer dès le 24 mai. Tous, nous le sentions... C'est pourquoi ce jour-là, la C.F.D.T. appellait toute la profession minière à étendre le mouvement, y compris en allant jusqu'à la grève générale. La C.F.D.T. soutenait sans réserve la lutte déjà engagée alors par les Mineurs de l.U.P. COURRIERES et du 9 de l'ESCARPELLE...

Après la manifestation commune C.G.T.-C.F.D.T. du 24 mai à LENS et la démarche commune des deux organisations à la Sous-Préfecture, la C.F.D.T. sollicitait à nouveau la C.G.T. pour une conduite de l'action dans l'unité la plus large...

Mais la C.G.T. lançait seule son mot d'ordre de grève de 48 heures pour vendredi et samedi en précisant qu'elle le reconduirait éventuellement lundi matin si l'ampleur et la solidité du mouvement étaient acquises par la grève de 48 heures.

La C.F.D.T. enregistrait avec satisfaction cet appel dans la mesure où il concourrait à l'extension du mouvement qu'elle préconisait...

La grève fut suivie au Fond à plus de 80 % ces deux jours... L'on sentait grandir la volonté des Mineurs de poursuivre la lutte et de frapper un grand coup... Leur combativité d'antan était retrouvée !... 48 heures de grève, tout le monde le sentait, c'était insuffisant pour faire céder la Direction et la C.F.D.T. le déclara dès le 28 mai en confirmant son appel à la grève générale illimitée.

Il fallait dans ces conditions alors renforcer l'*UNITE* du mouvement, en mettant en place immédiatement des Comités de Grève intersyndicaux au niveau des puits et services et en se rencontrant au niveau régional entre responsables C.G.T. et C.F.D.T. pour apprécier le mouvement en cours et déterminer d'un commun accord les modalités de la poursuite de l'action. C'est ce que proposa la C.F.D.T. à la C.G.T. le 29 mai matin...

A cette proposition, comme aux précédentes, la C.G.T. ne donna pas suite...

La C.G.T. décida finalement d'organiser seule une information et une consultation des travailleurs pour le lundi matin 30 mai, ne reconduisant pas son mot d'ordre de grève... C'est à ce moment que l'on comprit que la C.G.T. voulait interrompre l'action engagée !...

Dans les quelques puits où eut lieu la consultation lundi matin, les pourcentages de mineurs se prononçant pour la poursuite de la grève furent important (plus de 75 % dans certains cas), y compris dans les puits où l'on fit voter les mineurs deux ou trois fois comme pour s'assurer que les mineurs ne se trompaient pas... Dans certaines fosses, la C.G.T. est allée jusqu'à proposer la reprise aux mineurs qui venaient de voter pour la grève...

A la C.F.D.T., nous restons persuadés que la poursuite de cette grève puissante était indispensable. Elle regrette que la C.G.T. n'ait pas estimé utile d'en prendre les moyens, en intersyndicale, et qu'elle n'ait pas montré suffisamment, ce lundi matin, sa volonté de poursuivre le mouvement alors que les conditions étaient remplies pour la poursuite de la lutte...

La C.F.D.T. regrette aussi, à ce propos, que, malgré plusieurs interventions auprès de la C.G.T., celle-ci n'ait jamais donné suite aux propositions de réunions et d'initiatives communes pour une conduite de l'action dans l'*UNITE LA PLUS LARGE* !...

La C.G.T. voulait « SA » grève (« grève de prestige », disent aujourd'hui certains...), en refusant toute initiative de la C.F.D.T., en isolant la C.F.D.T. des décisions à prendre à tous les niveaux... Nous en avons pour preuve la relation dans « la Tribune » de la manifestation commune C.G.T.-C.F.D.T. du 24 mai à Lens, qui ignore délibérément la C.F.D.T. pourtant participante puisqu'elle s'est exprimée lors du meeting... Quelle objectivité sectaire !...

Nous le regrettions profondément dans la mesure où, finalement, ce sont les Mineurs qui en font les frais...

Ce n'est pas une critique anti-C.G.T. que nous voulons faire ici. Nous avons trop le souci de l'*UNITE DES TRAVAILLEURS* pour cela, mais une réflexion qui devrait améliorer l'*UNITE D'ACTION*.

## L'*UNITE D'ACTION*

### A SES EXIGENCES

Une véritable unité d'action suppose en particulier, pour nous C.F.D.T., que (comme dans un ménage) :

- l'on respecte le partenaire ;
- l'on ait le sens du dialogue ;
- l'on ait le courage de se confronter pour essayer de dégager les points d'accord et non pour exploiter les divergences et s'y laisser enfermer ;
- l'on ait le souci du partage des responsabilités ;
- l'on ne soit pas jaloux de la progression du partenaire.

BASSIN DE LORRAINE

# Pourquoi ?

Ne pas respecter ces valeurs de l'*UNITE D'ACTION* devient alors du totalitarisme !... Ce n'est pas en brandissant à tout moment les arguments de « démagogie » ou de « division », comme le font certains, que l'on enrichit l'unité d'action. C'est, au contraire, en ouvrant largement et publiquement un débat démocratique que demain l'unité d'action sera plus solide et plus vraie !...

Voilà, Camarades, l'analyse que fait la C.F.D.T. de cette grève qui fut, dès le départ, porteuse d'espérances et de combativité retrouvées de la part des Mineurs et qui a tourné court malencontreusement...

### A VOUS DE JUGER...

Puissent ces réflexions contribuer à valoriser et à renforcer l'unité d'action, avec la C.G.T. en particulier, pour de nouvelles luttes qui permettront demain de faire avancer nos revendications ouvrières par de nouveaux succès !...

## L'AGRESSIVITE ET LA PROVOCATION

### DE LA DIRECTION CONTINUENT !...

Le 9 juin, la Direction avait convoqué les Syndicats pour discuter d'une nouvelle réforme des structures du Bassin Nord-Pas-de-Calais et de la mise en place des Commissions d'Amélioration des Conditions de Travail.

Ayant appris quelques jours avant que la Direction avait donné des consignes aux comptables des établissements pour amputer la prime de résultats des Mineurs ayant fait grève en mai sur une quinzaine, assimilant ainsi cette grève à une absence non-autorisée et considérant la grève comme illégale, la C.F.D.T. est intervenue dès l'ouverture de la réunion pour protester énergiquement contre cette mesure injuste. La C.F.D.T. a dénoncé l'attitude particulièrement agressive de la Direction, qui continue ainsi à provoquer les Mineurs. Dans ce contexte et cette ambiance, il était difficile de négocier sereinement et positivement sur des questions aussi importantes que les conditions de travail et même la réforme des structures !... La C.F.D.T. demanda donc à la Direction de prouver son désir d'apaisement et de non-agressivité en décidant immédiatement de ne pas faire perdre la prime de résultats sur la quinzaine pour les mineurs ayant fait grève.

La Direction n'accepta d'inscrire la question à l'ordre du jour qu'en fin de réunion, ne s'engageant sur rien au départ.

Devant cette mauvaise volonté évidente, la délégation C.F.D.T. quitta la séance en signe de protestation...

En fin de réunion, la C.F.D.T. est rentrée en séance pour discuter du problème posé.

Finalement, après un échange difficile, la Direction accepta de maintenir la Prime de Résultats aux mineurs intéressés...

## LA C.F.D.T. INTERVENT

### AUPRES DE LA DIRECTION

### POUR LE PAIEMENT DU LUNDI DE DUCASSE

Dans une lettre adressée à la Direction des Houillères, la C.F.D.T. a demandé que le lundi de Ducasse donnant droit à une majoration, soit désormais fixé à une date unique pour l'ensemble des agents du Bassin NORD-PAS-DE-CALAIS, date unique qui tomberait en dehors des périodes de congés payés collectifs et qui serait un jour ouvré dans le calendrier (à l'exclusion donc des jours de repos et des ponts).

Pour la C.F.D.T., cette solution simplifierait le problème du paiement du lundi de Ducasse dans la mesure où l'ensemble du personnel des Houillères du NORD-PAS-DE-CALAIS serait traité de la même manière quels que soient son domicile et son établissement.

## BASSIN DE LORRAINE

# LA COMMISSION CENTRALE DES LOGEMENTS s'est réunie le 21 Juin

Nous avons demandé la réfection de peintures dans les cages d'escalier des collectifs. Actuellement le programme 76 se décompose comme suit : 80 collectifs dans le secteur Centre, 40 collectifs secteur Ouest, 10 collectifs à l'Est, et 20 collectifs qui restent à désigner.

Actuellement il y a une commande de 7 700 kg de peinture en cours pour les gens qui désireraient faire les travaux eux-mêmes.

Au total il y a 2 500 cages d'escalier en collectif à réaliser donc, la rotation complète nécessite 10 ans de travaux au rythme actuel. Cela est une politique inacceptable.

Les crédits alloués pour l'entretien des logements, qui avaient plus que doublé en 74 ont été sérieusement réduits et risquent de l'être encore plus l'année prochaine.

### ENTRETIEN :

74 : + 113 % par rapport à 73  
75 : + 78 % par rapport à 74  
76 : + 19,6 % par rapport à 75

### V.R.D. :

### VOIES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :

74 : + 46 %  
75 : + 27 %  
76 : + 6,8 %

### MODERNISATION :

74 : + 201 %  
75 : + 27 %  
76 : + 6,8 %

En 1976 il sera procédé à la réfection de toutes les voiries de la cité REUMAUX par la Direction départementale de l'Équipement ainsi que la rue de Ham au Siège II à Creutzwald et la rue des Hêtres au Breckelberg.

### LOGEMENTS CITE SAINTE-BARBE :

Les logements de la cité Sainte-Barbe devraient tous être attribués pour la fin de l'année. Actuellement les gens n'ont pas encore les clés pour les premiers logements, car il reste à poser les compteurs d'eau.

### 2<sup>e</sup> TRANCHE SAINTE-BARBE :

Il reste 114 familles à reloger : 17 actifs et 17 retraités ont reçu un logement. 10 retraités sont volontaires pour partir ailleurs.

Le programme devrait démarrer au 1<sup>er</sup> janvier, il comprendra 308 logements dont 248 collectifs : 20 individus intégrés et 45 individuels.

Il n'est prévu que la construction de 152 garages, ce qui fait un garage pour 2 logements + 80 places de parking.

Le prix de revient des locations comprendra l'intégralité du remboursement des prêts — les financements interviennent en pourcentage sur l'entretien et les frais de gestion.

Ce qui devrait donner comme loyer par type de logement :

F2 : 611 F  
F3 : 733 F  
F4 : 856 F  
F5 : 978 F

Le prix de revient de location pour un garage sera de 80 F.

Le chauffage électrique intégré sera poursuivi mais il sera adjoint un système par disjonction. Ce système serait de 20 à 25 % moins cher.

### ANTENNES T.V. :

La D.G. voudrait revoir la possibilité de traiter avec la Société de télédistribution qui serait la seule capable de fournir un rendement optima car elle se passerait par intermédiaire.

Pour les secteurs où les émissions ne fonctionnent pas normalement, les intéressés sont priés de se faire recenser auprès de leur B.I.

Pour la 2<sup>e</sup> chaîne allemande au Wiesberg, il est demandé l'installation lors de la modification de la 1<sup>e</sup>.

### « LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel

de la Fédération Nationale des Mineurs

C. F. D. T.

Secrétariat administratif :

59500 DOUAI — Tél. 88.61.86  
35, rue des Ferronniers

ABONNEMENTS

1 an ..... 12,00 F

Soutien ..... 25,00 F

Propagande ..... 40,00 F

Le numéro : 1,20 F

C.C.P. : LILLE 3.773.92

Gérant : Jean PRUVOST

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A.

48500 SEGRE

Inscrit à la Commission paritaire sous le numéro 511073

chaîne qui pourrait se faire en même temps, mais tout en étant lié à une question de crédit, ce ne sera pas possible et la D.G. nous rappelle que tout pourrait être réglé dans le cadre de la cession à la Société de Télé-distribution.

### EMPLACEMENT GARAGES A FAREBERSVILLER.

Une discussion a eu lieu à ce sujet.

### EN CONCLUSION :

La C.F.D.T. ne peut se déclarer satisfaite des propositions de la Direction concernant l'aménagement et la modernisation des cités.

Les mineurs ne peuvent pas être d'accord que l'absence de l'entretien des cités soit récupéré par un étalement sur 10 ans.

Il va falloir imposer une accélération des programmes de rénovation et de gros entretien des cités.

Le secteur La Houve doit aussi être intégré dans les programmes.

Il est anormal que des milliers de logements miniers, dans les cités les plus anciennes, n'aient pas encore des sanitaires auxquels on est en droit de prétendre en 1976.

Ces questions aussi méritent l'attention syndicale à propos d'hygiène.

Certes nous avons des difficultés à faire respecter l'hygiène au travail, mais celle à domicile est tout aussi importante.

### FOLSCHVILLER - SAINTE-FONTAINE

## Après la bataille...

Il est difficile de résumer une période confuse. On ne sait jamais par quel bout commencer, ni quel chemin suivre à travers ses méandres.

Une période électorale restera toujours ce qu'elle est : « une période électorale » !

On disait : « la C.F.D.T. est un syndicat politisé ». Il est vrai que nous sommes quelquefois obligés d'en faire. Ce qui n'enlève rien à nos idées ! Mais, si nous n'en faisons pas, où irions nous, camarades !

Tout se fait par étapes : un exemple : revendications de salaire : nous nous adressons au Chef de Siège : celui-ci se décharge automatiquement sur la Direction Générale. Celle-ci, toujours opportuniste, nous renvoie aux Charbonnages de France, qui eux, sans scrupule, nous dirige sur le Ministre du Travail.

Toute discussion avec le Ministre du Travail nécessite une certaine politique...

Ceux qui n'ont pas le courage d'en faire, sont et resteront les esclaves du patronat, où croient-ils, quand il pleut à Moscou, que nous sommes obligés d'ouvrir notre parapluie sur le Bassin de Lorraine ?

On disait : « la C.F.D.T. est un Syndicat Révolutionnaire ».

Nous répondons, pourquoi pas ?

Non dans le sens de dépaver une rue pour construire des barricades, mais créer, construire de nouvelles structures pour le bien-être et le pouvoir d'achat du travailleur.

Découvrir les moyens permettant une meilleure sécurité, l'égalité dans tous les avantages, tant en nature que matériels.

D'ailleurs les révolutionnaires n'ont-ils pas toujours été considérés comme les plus intéressants héros de romans ?

Il y a une raison, la même qui poussa Adam à goûter à la pomme, parce que l'homme au fond de son cœur est ravi de violer une loi où l'on vous oblige à faire ceci ou cela. Dieu a bien dit : « tu marcheras sur la terre ». L'homme considère comme des héros les premiers de ses semblables qui ont osé, volant comme les oiseaux, s'aventurer dans l'air, élément défendu.

On disait : « rien ne vaut le contrat salarial » ; on nous narguait se prévalant du fameux slogan : « essayer donc de faire mieux ! »

Il est facile de sortir une telle idiotie quand quelques syndicats minoritaires signent n'importe quoi, n'importe comment et n'importe où !

Il est clair qu'après un tel acte, les syndicats majoritaires sont exclus de toute négociation en ce qui concerne les salaires.

Dans tous les cas, vous, camarades, n'avez pas été dupes, les résultats sont là. Pour nous notre nouveau Délégué Mineur est un homme désigné, non élu par la majorité.

Ses premières prestations ne sont pas en sa faveur. En taille reprocher un manque de cales sur chapeau ; à Sainte-Fontaine manque de cales sous les berlines ; quand on passe à côté d'une chaîne de cabestan fixée avec une petite chaîne, sans le voir, détermine un manque d'expériences flagrant. Il nous reste l'espérance qu'un apprentissage rapide le rende plus subtil !

Que pouvons-nous déduire de ses interventions ? Pour le moment : rien ! Mais camarades restons vigilants. On essaie par tous les moyens de réduire nos conditions de vie. Toute la smala du peloton de tête des H.B.L. essaieront et feront de manière à suivre un certain FOURCADE, qui le samedi 19 juin déclarait devant la convention nationale des Républicains Indépendants, que la progression de l'ensemble des salaires et des rémunérations est trop forte par rapport à notre développement économique !

Ne faites donc pas de politique !!!

JOESSEL René,  
Section C.F.D.T., Folschviller.

## Accident mortel au Puits Wendel

### 4<sup>e</sup> mort au Puits Wendel depuis un an

La section syndicale C.F.D.T. du Siège Wendel s'est réunie, suite à l'accident collectif du jeudi 10 juin qui a fait 1 mort, notre camarade HENRI Jean-Claude et un blessé grave, GUERIN Gérard.

Cet accident, survenu un mois après l'accident mortel le 8 mai de notre camarade BRILL Ottmar, a amené la section syndicale à dresser un bilan et à faire l'analyse suivante : avec 4 morts sur le Siège Wendel, nous sommes arrivés dans les Houillères de Lorraine à un rythme moyen de 1 mort par mois.

Nous soutenons pour notre part que :

les accidents ne sont pas dus à la fatalité.

La recrudescence des accidents mortels et graves a des causes profondes :

- l'augmentation des cadences,
- le manque de formation des nouveaux embauchés,
- l'absence totale de formation continue pour les anciens ouvriers,
- le système de rémunération,
- des inégalités de plus en plus criantes entre les catégories professionnelles,
- une organisation et des méthodes de travail ne tenant pas compte des travailleurs.

La C.F.D.T. a appelé les travailleurs du Siège à une journée de grève lors de l'enterrement de nos deux camarades BRILL Ottmar le 11 mai et HENRI Jean-Claude le 14 juin, rejoins en cela par la C.G.T.

Ces journées ont été pour la C.F.D.T. des journées de deuil mais également journées revendicatives pour qu'enfin des négociations sérieuses soient ouvertes pour :

- l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité,
- que soient mis en place par Siège et ceci immédiatement des Commissions Hygiène et Sécurité,
- que la formation des nouveaux embauchés soit prolongée et non diminuée comme cela est prévu à partir des congés,
- qu'un plan de formation pour chaque travailleur soit mis en chantier,
- que le système de rémunération soit revu, en particulier les suppléments tâche.

La vie des travailleurs passe avant le rendement.

Il ne suffit pas que la Direction des H.B.L. fasse de belles déclarations de principe pour arriver à de meilleures conditions de travail.

Il faut se donner les moyens.

La C.F.D.T. et les travailleurs l'exigent.

Le résultat de ces deux journées revendicatives et de deuil en témoigne puisqu'on a noté une moyenne de 85 % de grévistes ces jours-là. La balle est maintenant dans le camp de la Direction des H.B.L.

Les ouvriers attendent d'elle qu'elle ouvre dans les délais les plus rapides des négociations sur la mise en application de ces revendications.

La Section Syndicale du puits Wendel.

### PUITS WENDEL

## Un marché de dupe

Depuis 2 mois le puits Wendel possède un appareil distributeur de casse-croûte. Cet appareil est évidemment très apprécié de tout le personnel, et le prix des casse-croûtes est naturellement l'élément le plus positif. 1 franc le casse-croûte, c'est vraiment raisonnable et représente aux yeux du personnel, en quelque sorte le franc symbolique.

Au dernier Comité d'Etablissement, les membres du C.E. ont appris que le prix réel s'élevait à 1,80 F et la Direction de suggérer un plan astucieux.

Augmenter le prix de vente du casse-croûte qui passerait à 2 F, dès que ce prix serait atteint à la fabrication et maintenir ce prix jusqu'à ce que le prix d'achat du casse-croûte auprès du traiteur, en l'occurrence la SAMER, passe à 3,00 F et ainsi de suite selon le même procédé.

Les membres C.F.D.T. au C.E. ne se sont pas laissés duper par ces propositions, car il est évident pour la C.F.D.T. et le personnel du Siège que le 1 franc que l'on paie de bonne grâce représente réellement le franc symbolique.

Lorsqu'on sait que les repas pris au restaurant d'entreprise et destinés aux employés de la D.G. et de Merlebach, reviennent en moyenne à 14 F ET QUE LA PARTICIPATION des H.B.L. sur les repas est de 7,00 F environ nous pensons pour notre part, que la participation des H.B.L. sur les casse-croûtes (ouvriers) ne devrait pas être inférieure, du moins aussi longtemps que leur prix de revient n'atteindra pas 7 F.

Lorsque ce chiffre sera atteint, il sera largement temps de faire le point.

BIRTEL Helmut.

## Un nouveau programme de Prêt CECA pour favoriser l'accession à la propriété

Depuis la création de la CECA, cet organisme international a développé une politique de prêt à taux réduit (1% de taux d'intérêt) pour favoriser la construction par les ouvriers et ETAM, de maisons individuelles.

L'intérêt d'une telle mesure n'est pas à négliger, mais durant toute la période de récession et de régression charbonnière, la CECA avait bloqué son aide.

A travers ce blocage on peut bien se rendre compte que la politique sociale de la CECA envers les mineurs est directement liée à des choix de politique économique contestable.

Le social n'est pas un objectif en soi comme le souhaite la C.F.D.T.

### POUR 1976 LA C.F.D.T. AVAIT UN DOUBLE OBJECTIF :

Le Bureau du Syndicat régional des Mineurs C.F.D.T. de Lorraine a fixé son objectif 1976 :

1) Favoriser la satisfaction du plus grand nombre de dossiers possibles ; pour réaliser une telle politique il fallait que les prêts CECA ne se situent pas à un niveau trop élevé.

Actuellement les prêts sont fixés à 8 000 F par dossier.

Si l'aide était fixée à 20 000 F par exemple, 60 % des dossiers primés ne pourraient être satisfaisants.

Comme pendant plusieurs années aucune aide CECA n'avait été versée il fallait tenter de satisfaire le plus grand nombre possible de mineurs donc de ne pas fixer les aides à un niveau trop élevé et faire accepter une rétroactivité pour permettre aux mineurs ayant construit les dernières années de bénéficier de prêt CECA.

2) LA C.F.D.T. CONSIDÈRE QUE L'ACTUEL PERIMÈTRE NE RETENANT QUE LES CONSTRUCTIONS DU CENTRE DU BASSIN EST TOUT A FAIT INJUSTE.

Il n'y a pas diverses sortes de mineurs, ceux qui habitent les centres urbains et ceux qui habitent les villages périphériques.

Voilà pourquoi la C.F.D.T. revendique que le périmètre soit modifié et qu'il englobe la majorité des villages où les mineurs sont originaires.

Un deuxième problème de ce chapitre est que la Direction des Houillères a droit à des aides CECA pour moderniser les cités. La C.F.D.T. a donc revendiqué que les mineurs propriétaires de logements puissent aussi avoir des aides de modernisation de leur habitat.

### LE COMITE REGIONAL DES LOGEMENTS SOCIAUX CECA S'EST REUNI LE 16 JUIN SOUS LA PRESIDENCE DE L'INGENIEUR DES MINES

Au cours de cette réunion il a été procédé à l'examen des dossiers dont la CECA estimait ne pas pouvoir accorder de prêt du fait qu'elle les considérait comme incomplets.

A ce sujet nous rappelons que pour bénéficier du prêt CECA il faut pour la construction envisagée respecter les conditions de surface, de luxe et ne pas dépasser un certain plafond de revenu.

Il faut aussi fournir une attestation de primabilité qui est à demander à la Direction départementale de l'Équipement (ces attestations sont assez longues à obtenir).

Les prêts ne sont accordés que dans la limite d'un certain plafond de revenus à ne pas dépasser, mais compte tenu du niveau de ce plafond, personne ne devrait être exclu. Les candidats faisant l'objet du prêt H.B.L. peuvent obtenir le prêt CECA qui se cumule et qui est aussi de 8 000 F pour le programme.

Tous les dossiers en cours étant insuffisants pour épouser les crédits alloués pour le programme, le prêt pourra être accordé rétroactivement à tous les dossiers en cours en 75.

Ces prêts ne sont accordés que dans la mesure où il y a eu prêt Houillères.

Pour achat ou modernisation de logements rien n'a encore été prévu à ce sujet mais la question est posée et il en sera discuté au prochain programme.

Pour ce qui est de l'extension du périmètre de la construction, ce périmètre a été délimité pour les H.B.L. et les crédits H.B.L. pour 76, il n'est pas possible d'envisager une modification de ce périmètre.

A titre d'exemple pour une famille ayant 2 enfants les ressources nettes après abattement fiscal ne devraient pas dépasser 46 380 F.

### EN CONCLUSION :

Après cette deuxième réunion du Comité régional Lorraine des logements sociaux, certains objectifs C.F.D.T. ont été atteints.

Concernant la rétroactivité pour le versement des prêts, elle a été admise. Par contre on ne va pas assez longtemps en arrière pour la C.F.D.T.

Nous continuons à revendiquer que tous les mineurs qui ont construit leur logement entre les deux programmes CECA puissent bénéficier de l'aide de 1%.

Concernant la modernisation des logements que les mineurs ont en propriété, il n'y a pas de blocage définitif. La question sera examinée ultérieurement.

Par contre sur la délimitation du périmètre de construction, la Direction générale des Houillères est restée bloquée. Les fonctionnaires de la CECA semblent se couvrir derrière la décision de la Direction des H.B.L. et ne font pas pression pour que les mineurs des villages puissent aussi bénéficier des prêts CECA.

La C.F.D.T. continuera son action pour qu'une véritable politique d'accession à la propriété puisse être mise sur pied.

Devant l'accession à la propriété tous les mineurs doivent être égaux, qu'ils habitent au centre du bassin ou dans les villages environnants.

Le Bureau régional C.F.D.T.  
Le Représentant C.F.D.T.  
à la Commission  
des Maisons Ouvrières.

## Union Régionale EST des Sociétés de Secours Minières

## LA CFDT PROGRESSE AUX ELECTIONS des Commissions Paritaires Régionales

Le 15 juin 1976 ont eu lieu les ELECTIONS pour le renouvellement des Commissions Paritaires Régionales :  
— du personnel ouvrier, administratif et travailleuses sociales,  
— du personnel para-médical.

La C.F.D.T. progresse tant en voix qu'en élus et ces élections confirment comme dans les Houillères du Bassin de Lorraine sa position de 2e centrale syndicale.

En effet par rapport aux dernières élections de 1971, dans le collège du personnel sanitaire la C.F.D.T. gagne 1 siège et elle double ses voix.

Les résultats au niveau du deuxième collège (ouvriers, administratifs et travailleuses sociales) sont également

très concluants puisque la C.F.D.T. y gagne 3 sièges (1 titulaire, 2 suppléants) et la progression en voix est très conséquente.

Cette nouvelle avancée qui confirme le dynamisme et le sérieux de la C.F.D.T. se fait au détriment de la C.F.T.C., de la C.G.T. et de F.O. (administratifs).

La C.F.D.T. exprime ses remerciements au personnel et ses élus s'engagent à œuvrer pour faire avancer les revendications du personnel.

Son action sera plus facile en raison de cette nouvelle percée, de son influence toujours plus forte parmi les travailleurs et de la confiance que le personnel de la Sécurité Sociale Minière de l'Est a manifesté.

— KUPPER Denise  
Ouvrière spécialisée  
Hôpital de Freyming  
A la Commission Paritaire Régionale du personnel para-médical :

Titulaire :  
— GROS Denis  
Infirmier  
Hôpital de Freyming

Suppléant :  
— GUERARD Michel  
Infirmier de secteur  
S.S.M. Merlebach

### REPARTITION DES VOIX (élections 1971/76)

(nombre total des voix recueillies par les candidats de chaque liste)

	C.F.D.T.	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.
	1971	1976	1971	1976
Collège ouvriers, administratifs, trav. sociales .....	429	786	574	1 269
Variations	+ 357	- 125	- 203	385
Collège des para-médicaux ....	135	290	397	148
Variations	+ 155	- 37	- 70	165
				+ 17

### 2) Commission Paritaire Régionale du personnel para-médical.

Titulaires :	Suppléants :
C.F.D.T. 1 siège	C.F.D.T. 1 siège (+ 1)
C.F.T.C. 2 sièges (- 1)	C.F.T.C. 2 sièges (- 1)
C.G.T. 1 siège	C.G.T. 1 siège
F.O. 1 siège	F.O. 1 siège

## PUITS MARIENAU

### Cordée de Marienau

C'est déjà une maladie chronique : à maintes reprises la question a été discutée au niveau de M. TRIDEMY, au niveau du Comité d'Etablissement, etc...

Le problème connu par tout le monde est celui de la remontée de la dernière cage surtout pour le poste I (actuellement c'est le niveau - 750 est qui touché).

Théoriquement le personnel devrait être au jour à 14 h 15, mais en pratique il est souvent 14 h 18, 14 h 20, parfois encore plus tard. C'est alors que commence la ruée vers l'or car pour avoir les cars qui partent à 14 h 40 pour les premiers, il ne faut pas chômer.

Cette question ne peut être résolue qu'à travers une réadaptation de l'horaire de descente et remontée.

Lors de la dernière discussion avec M. COUGOUILLE, nous avons fait des propositions, que nous sommes tous disposés à revoir avec le Chef de Siège.

Nous estimons qu'une maladie, même chronique, peut être guérie, ou du moins peut atténuer les douleurs à condition que les responsables, les organisateurs le veuillent bien.

C.F.D.T. - Marienau.

## Assurance Maladie

### pendant les Vacances à l'Etranger

Le Syndicat des Mineurs C.F.D.T. informe tous les affiliés de la Sécurité Sociale Minière, qui se rendent pour les vacances à l'étranger de prendre les dispositions suivantes pour se couvrir en cas de maladie ou d'accident.

1) Ceux qui se rendent dans les 9 pays de la Communauté Européenne, doivent se munir du formulaire E 111 qui leur est délivré avant leur départ par leur S.S.M. d'origine. En cas de maladie ou d'accident au cours de leur séjour, ils devront s'adresser à l'organisme d'assurance maladie le plus proche.

Les frais de maladie (soins médicaux, médicaments, hospitalisations, etc...) seront pris en charge par l'organisme du pays de séjour selon le système en vigueur dans ce pays.

2) Dans les pays étrangers en dehors de la Communauté Européenne, les assurés sociaux devront avancer les frais de maladie et se faire rembourser au retour, par leur S.S.M. Mais, pour cela, ils devront fournir les pièces justificatives des dépenses acquittées.

Le Syndicat des Mineurs C.F.D.T. reste à la disposition de tous les affiliés du Régime Minier pour tous renseignements complémentaires.

## Un cahier de revendications concernant les cités des Houillères Lorraines

Le Syndicat avait invité l'ensemble des représentants C.F.D.T. dans les Commissions de logement à une réunion pour échanger sur les problèmes d'application de la politique C.F.D.T. dans ces Commissions et envisager un cahier de revendications à propos de l'entretien et des rénovations.

### A ETE DISCUTE :

#### Commission de logements secteur EST :

Behren, logements attribués en Sous-Commission.

#### Commission centrale de Logements :

Le représentant du Syndicat doit être tenu au courant des problèmes qui se posent dans tous les secteurs.

45 M.F. allant au titre de la relance pour la rénovation des cités ? Faire jaillir l'information à ce sujet.

Cité Chapelle : prévisions inférieures à 75, en ce qui concerne l'entretien et l'environnement des logements.

Uniformiser le parc logements : égalité ouvriers

— ETAM — ingénieurs.

Behren : installation d'aires de jeu dans les grands ensembles : insuffisance et nombreux enfants.

Bruch : modernisation de la cité est indispensable. Habsterdick : est en cours de rénovation ; on n'accepte pas de gens venant de l'extérieur.

Cages d'escalier en collectif : les réfections de peinture doivent être faites par les Houillères.

Prévoir ouvrier pour petit entretien dans les cités. Equipement de toutes les vieilles cités de W.C. à l'intérieur, salle d'eau et production d'eau chaude.

Fourniture de papier peint lors d'une vacance de logement. Demander la fourniture à tous les nouveaux locataires sauf convenances personnelles.

Pose de la 2e chaîne allemande qui est revendiquée par les habitants des cités minières.

Remplacement du chauffe eau.

Prévoir terrains pour garages dans toutes les cités.

Connaissances des programmes : les délégués sont plus souvent devant le fait accompli qu'informé. Il faudra remédier à cette situation.

## POLITIQUE DE L'ENERGIE

Dénonçant les inégalités engendrées par la société de consommation et le souci de profit immédiat, cette déclaration affirme :

«...En matière énergétique, les dirigeants de notre pays ont délibérément abandonné une grande partie de nos ressources charbonnières et contribué à l'exploitation des pays producteurs de pétrole.

En France, plus encore que dans d'autres pays industrialisés, l'actuelle politique de l'énergie est basée sur le développement de l'énergie nucléaire à un rythme et dans des conditions méprisant les plus élémentaires impératifs de prudence.

L'accélération de la production d'électricité d'origine nucléaire permet, sous l'égide des pouvoirs publics, de transférer des secteurs entiers de l'industrie, contrôlés hier encore par la puissance publique, aux sociétés multinationales.

Ce développement industriel massif du nucléaire se heurte à des difficultés techniques et financières qui en font un dangereux pari économique sacrifiant l'utilisation possible des autres formes d'énergie.

## NON au programme electro-nucléaire du gouvernement français !

## Dans une déclaration publique, le 37<sup>e</sup> congrès a réaffirmé les positions de la CFDT sur la politique de l'énergie

Par ses atteintes à l'environnement, par ses risques pour les travailleurs et la population, par son caractère irréversible à moyen terme, par le type de rapports sociaux qu'il sous-entend, le programme nucléaire est inacceptable.

### DES AXES DE LUTTES

La CFDT appelle toutes ses organisations à lutter contre le programme électro-nucléaire du gouvernement sur la base des positions de la confédération concernant :

- les aspects néfastes du programme électro-nucléaire sur tous les plans économique, politique, social, écologique ;

- un autre type de développement qui comprend à la fois une réduction des gaspillages, l'amélioration des conditions de travail, une hiérarchie des revenus plus égalitaire ;

- une véritable politique de diversification des sources d'énergie par le développement des énergies alternatives, notamment solaire et géothermique et par l'établissement d'échanges basés sur une coopération égale avec les pays producteurs de matières premières énergétiques ;

- notre opposition à l'exportation d'équipements nucléaires à des fins militaires ;

- notre refus du passage à un surrégénérateur de 1 200 MW qui engagerait irrémédiablement l'aventure nucléaire et l'impossibilité de toute réelle diversification des sources d'énergie ; notre opposition au lancement dans les trois prochaines années de toute nouvelle centrale de série industrielle.

L'action des travailleurs et de la population doit s'amplifier :

- pour imposer un véritable débat démocratique sur la politique de l'énergie et dénoncer la clandestinité dans laquelle des conseils restreints engagent irrémédiablement l'avenir ;

- pour réorienter la croissance vers un autre type de développement indispensable pour satisfaire les véritables besoins des travailleurs et réduire les inégalités.

- pour renforcer la sécurité des installations nucléaires déjà réalisées. »

d'une centrale bien déterminée supposée maintenue indéfiniment en activité.

Mais ne nous arrêtons pas trop sur ces calculs qui rendent les chiffres avancés sans grande valeur. Donnons acte à François Gihel de ce que la tendance séculaire des coûts du charbon est à la hausse, le principal tort du secteur charbonnier dans ce domaine est d'être le seul, avec peut-être la recherche pétrolière offshore, à avoir la lucidité et l'objectivité d'annoncer les hausses de coût possibles.

Evoquer des hausses de prix du pétrole relève du défaitisme. Il s'est produit fin 1973 dans ce domaine, un événement imprévu et incroyable. Puisqu'il est incroyable, il faut continuer à ne pas y croire, et puisqu'il est imprévu, continuer à ne pas prévoir sa possible réitération. Sans doute quelques pays plus ou moins sous-développés ne partagent pas totalement cette assurance. Parmi de multiples déclarations. Prenons au hasard une des plus récentes : « Les Etats-Unis ne disposent que de peu de moyens de pression envers les pays de l'OPEP pour les empêcher d'augmenter leurs prix ou d'appliquer un nouvel embargo » (Frank Zarb, administrateur chargé du programme énergétique américain. Communiqué AFP du 22 avril 1976). Mais nous, Français, nous savons bien que, grâce à l'excellence de notre politique arabe, nous ne craignons rien. Jamais, même dans les pires moments de la crise du kippour, nous n'avons été empêchés de nous promener en voiture le dimanche.

Quant au nucléaire, la simple évocation d'une hausse possible de ses coûts en monnaie constante dénote un mauvais genre. Bien sûr, le prix de l'uranium a triplé depuis 1973 et pourrait tripler encore dans les dix prochaines années. Mais l'uranium compte si peu dans les prix de revient. Pour le reste, les hausses de coût, cela n'arrive qu'aux Américains. Dans les premières années de la décennie 1970, il y avait aux U.S.A. une trentaine de châteaux de la Belle au Bois dormant, centrales nucléaires à moitié construites et arrêtées pour un temps indéterminé, pour des raisons écologiques et surtout financières, en raison de la hausse incessante des devis. La crise du pétrole a provoqué une certaine relance, mais l'année 1975 a vu la deuxième phase de la débâcle. Le coût du kW installé est passé de 300 dollars en 1972 à 700 dollars aujourd'hui, et l'on ne s'attend pas à moins de 1 100 dollars en 1985. Sur 204 centrales commandées ou prévues, 18 ont été annulées définitivement, et 128 repoussées à une date ultérieure. Le nombre des centrales nouvelles commandées est tombé à 5 en 1975 et on en prévoit zéro en 1976. Parmi les causes de hausse des coûts, la plus récemment apparue est un vieillissement rapide ; les maladies de sénescence précoce suivent presque immédiatement les maladies de jeunesse. Mais il est bien connu que la technologie américaine n'est pas fiable. Ce n'est évidemment pas le cas de la nôtre.

Sans doute, quelques signes d'inquiétude se manifestent aussi, ici ou là, dans le monde. En R.F.A., M. MATTHOEFER, ministre fédéral de la recherche scientifique, vient de déclarer que « personne ne croyait plus aujourd'hui en Allemagne que le programme de 45 000 MW de centrales prévu pour 1985 serait réalisé... l'énergie nucléaire, bien que moins chère (que le charbon) est sans doute beaucoup plus coûteuse qu'on ne le croyait ». Le Japon, malgré sa dramatique dépendance énergétique, vient de réduire de 60 000 MW à 30-35 000 MW son objectif nucléaire 1985. Ces peuplades sont connues pour la timidité de leur politique industrielle. Quant à la Grande-Bretagne, elle a pratiquement arrêté tout lancement de projet nucléaire nouveau, enlisée, la malheureuse, dans une filière sans espoir.

Ainsi, dans les perspectives actuelles des grands pays industrialisés, la production d'électricité sera assurée en 1985 à partir d'énergie nucléaire dans les proportions suivantes :

République Fédérale d'Allemagne	40 %
Royaume-Uni	19 %
Belarus	41 %
Italie	39,44 %
Ensemble CEE	41,42 %
U. S. A.	25,30 %
Japon	22,25 %

Au regard de ces chiffres, le programme français brille d'un éclat solitaire, avec un pourcentage prévu de 73 % pour le nucléaire, alors que la France a déjà en proportion le plus gros équipement hydraulique de l'ensemble des pays sous revue.

C'est qu'en France on sait compter et l'on sait, comme le rappelle François Gihel, qu'il est dangereux de distordre les conclusions des calculs économiques. Evidemment, on ne trouve à la sortie des calculs économiques que ce que l'on y a mis à l'entrée. Mais en France, on sait aussi ne rien oublier dans les paramètres du calcul. C'est ainsi qu'au moment de la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, les bons experts ont longuement discuté sur la plus-value qu'il convenait d'attribuer aux ressources énergétiques nationales pour tenir compte des risques de hausse de prix des ressources importées, et conclu que cette plus-value était de... 3 %. Moins de trois ans après, le coût du pétrole importé quadrupla. Grâce au calcul économique et à la sacralité des bons experts, la France n'a pas été prise au dépourvu.

Le propre des bons experts est d'errer tous en même temps. Ils ne peuvent ainsi se tromper. Quand la cruelle réalité bouscule un peu leurs prévisions, elle ne peut avoir raison, seule contre tous ; c'est elle qui a tort.

Paul GARDENT  
Directeur Général des Charbonnages de France

## Concernant la politique énergétique - La Direction Générale des Charbonnages de France affirme enfin quelques vérités !

La Fédération des Mineurs C.F.D.T. a trop souvent reproché et regretté le manque d'engagement des Directions Nationales et Régionales des Mines de Charbon qui acceptaient toutes les mesures défavorables à l'industrie charbonnière sans broncher, pour ne pas noter avec intérêt la déclaration de M. GARDENT dans la revue de l'énergie intitulée : « LES CERTITUDES ADMIRABLES ».

Depuis des années, la Direction des Charbonnages ne joue plus son rôle et ne dirige plus l'entreprise. Elle subit apparemment passivement les décisions dictées par l'extérieur. Au mieux, la Direction choisit l'ordre de fermeture des bassins et des puits.

A la C.F.D.T., nous avons toujours pensé que sur des points globaux et d'orientations fondamentales qu'une Direction d'Entreprise doit se battre avec son autorité de tutelle. N'est-ce pas le cas à E.D.F. ou à la S.N.C.F., pour ne parler que du secteur nationalisé ?

La Déclaration du Directeur Général, que nous reproduisons ci-dessous, est-elle à considérer comme un changement de cap de la part des charbonnages de France ?

Notre Direction est-elle déçue que des plans charbonniers comme le plan BETTANCOURT de 1968 (pourtant considéré à l'époque comme un coup de couteau dans le dos des charbonnages) n'est même pas appliquée.

La Direction aurait-elle enfin tiré des conclusions à savoir même si la thermie charbon est fixée à 3 centimes officiellement par les pouvoirs publics, ceux-ci n'accordent pas pour autant les moyens pour maintenir une production telle que la HOUVE en Lorraine, pourtant largement en dessous de la barre fatidique que la C.F.D.T. et les mineurs contestent par ailleurs.

La C.F.D.T., dans les réalités, cherchera l'explication

de l'article du Directeur Général. Est-il à considérer comme un coup d'éclat sans suite concrète ou en tant que révélateur d'une situation nouvelle qui se crée au niveau de la Direction Générale des Charbonnages ?

### LES CERTITUDES ADMIRABLES

REVUE DE L'ENERGIE  
282 - Avril 1976

Dans son article : « Redéploiement énergétique — Prémices et pesantes », qui sert d'éditorial au numéro de mars de la Revue de l'Energie, François Gihel établit une fois de plus qu'il n'y a de salut que dans le nucléaire. Il faut bien au passage déblayer la route, et remises aux oubliettes, dont il n'aurait jamais dû sortir il y a deux ans, le malheureux charbon, après avoir rendu à ceux qui s'efforcent d'en situer les positions et les modestes possibilités, les honneurs dus au courage sans espoir.

Que faire d'un produit qui coûtera 4 centimes par thermie (en francs constants) en 1985, et 7 à 8 centimes à la fin du siècle ? Pour établir ces chiffres, François Gihel s'appuie sur une curieuse arithmétique qui confond au passage une limite supérieure avec une moyenne, et qui ignore que la croissance inéluctable des prix de revient de chaque siège d'exploitation est en partie contrebalancée soit par l'arrêt pur et simple de certaines exploitations, soit par la substitution d'exploitations plus productives à des exploitations moins productives. C'est un peu comme si, pour prévoir l'évolution du coût de l'électricité, on suivait l'évolution dans le temps

Il faut à la vérité de dire que le Gouvernement essaie plus d'illusionner qu'il ne s'illusionne lui-même. La meilleure preuve n'est-elle pas dans le fait qu'il a prévu un plan de rationnement au cas où... ? D'autre part, précaution certainement pas inutile, l'incertitude est telle qu'il reste bien entendu que « l'on refera le point en 1977, lorsque les résultats de 1976 seront connus ». Tout ceci montre en l'évidence avec quel scepticisme on se doit de regarder les prévisions avancées pour le long terme.

Mais il reste que, aussi peu solide soit-il, ce niveau de besoins prévus (232 millions de tonnes d'équivalent pétrole que d'aucun estime inférieur de plus de 15 % aux besoins raisonnablement prévisibles : 280 millions de tonnes d'équivalent pétrole) est utilisé pour prendre des décisions dont paraît devoir souffrir en tout premier lieu le charbon National. L'on insiste à nouveau sur le déficit des Charbonnages, en oubliant de préciser que l'aide de l'Etat comprend l'équivalent financier des charges dites « hors exploitation » qui demeureront en tout état de cause en cas de fermeture de bassin et en négligeant à nouveau l'aspect sécurité de cette ressource nationale, même relativement modeste. De plus, le ralentissement de la récession, le terme de relance ne fut encore qu'illusion, ne pouvait avoir comme conséquence que d'allonger momentanément le coût de production : nouveau personnel à former, nouveaux investissements productifs à terme... Par ailleurs, il est aberrant d'exiger d'un bassin, en particulier pour celui du Nord, qu'il améliore ses résultats alors même que l'on maintient son exploitation à un niveau d'étage où depuis des années on lui imposait un « écrémage » systématique des meilleurs champs, que lui ont été refusées les descentes d'étage devenues pratiquement indispensables. Important, le déficit des Charbonnages ? Peut-être, mais en tous cas largement artificiel. Et d'ailleurs Usinor, pour ne citer que lui, n'a-t-il pas annoncé pour sa part une perte de 1 200 millions de francs pour l'année 1975 ? Y a-t-il eu même levée de boucliers ? En fait, l'Etat se penche depuis des années avec plus de mansuétude sur la sidérurgie privée que sur les Charbonnages nationalisés. Pourquoi ? Oublie-t-on que le Bassin Houiller de Lorraine, par exemple, n'en déplaît aux dénigrés des nationalisations, a le meilleur rendement de tous les charbonnages européens, y compris la Ruhr et le bassin anglais des Midlands ?

Illusion en ce qui concerne l'énergie, incohérence en ce qui concerne le charbon national. Tels sont les traits d'une prétendue politique. Des informations sont répétées, claironnées. Les faits malheureusement les démentent systématiquement. Le Gouvernement avait « décreté » que tous les sièges dont le coût de production serait inférieur à 3 centimes thermies — base 1<sup>er</sup> janvier 1974 — seraient exploités. Pourquoi les crédits nécessaires au siège de LA HOUVE, dont le prix de revient est très nettement inférieur à cette base, ne sont-ils pas, à l'heure qu'il est, encore accordés ?

# Une catastrophe aux mines de potasse

## 5 MINEURS PROJETES au fond du Puits de BERRWILER

Le 18 juin dans l'après-midi, 5 mineurs (2 ouvriers, 2 chefs-pionier et 1 ingénieur) trouvaient la mort au fond du puits de Berrwiller. Les causes de leur mort peuvent se résumer de la façon suivante. Aménés à effectuer un certain nombre d'observations préparatoires pour des travaux qui devaient être effectués pendant la période des congés, cette équipe s'est rendue sur un plancher situé à 650 m de profondeur dans le puits, sous un faux puisard. L'installation ayant cédu, les 5 mineurs sont tombés au fond du puits. Ils ont fait une chute de près de 45 mètres et sont tombés dans de l'eau profonde de 39 mètres.

Les sauveteurs ont, dans des conditions difficiles, retiré les 5 corps. Ce n'est que le 20 juin, à 11 h 30, que le dernier corps a pu être remonté à la surface.

### 1<sup>e</sup>) UNE PRISE DE POSITION DU SYNDICAT C.F.D.T. DE LA POTASSE

Le 19 juin, le Conseil du Syndicat de la Potasse s'est réuni en séance extraordinaire le samedi 19 juin, à 14 heures, à Staffelfelden, pour procéder à un premier examen sur les causes de la catastrophe qui a coûté la vie à 5 mineurs du puits de Berrwiller.

Il tient à s'incliner devant la mémoire des 5 victimes et à exprimer sa sympathie aux familles cruellement touchées par cette catastrophe.

Il souligne également et rend hommage au courage des sauveteurs qui, dans des conditions difficiles, ont pris des risques pour tenter de porter secours à leurs camarades.

#### Non à la fatalité

Dès à présent, le Conseil de l'Union des Syndicats C.F.D.T. de la Potasse affirme qu'il n'acceptera pas que l'on tente de se résigner pour considérer une nouvelle fois que c'est la fatalité qui est en cause.

Une telle orientation conduirait, en fait, à refuser de situer les responsabilités et rechercher les causes de cette catastrophe.

De cela, il ne saurait être question, car il faut tout mettre en œuvre pour éviter le RETOUR DE TELS DRAMES.

Il est également à noter que, depuis de longs mois, la C.F.D.T. a dénoncé l'aggravation permanente des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité aux M.D.P.A.

Cette situation n'est pas étrangère au fait que les M.D.P.A. appliquent une politique économique qui se caractérise en particulier par une diminution des effectifs, une course effrénée à la productivité et un refus d'embaucher des jeunes.

#### Des questions

S'agissant de la catastrophe elle-même, la C.F.D.T. tient à poser publiquement un certain nombre de questions :

- Au niveau de l'INSTALLATION du puits, c'est-à-dire de la CONCEPTION, a-t-on prévu la mise en place d'un faux-puisard ?
- Si tel n'était pas le cas, a-t-on pris les meilleures solutions pour contrôler en permanence le faux-puisard installé ?
- Pourquoi n'a-t-on pas entretenu régulièrement le plancher qui, dans l'installation en cause, était nécessaire à son contrôle ?
- Est-ce que la conception de l'installation permettait un contrôle et un entretien régulier sans risques ?

Des réponses précises doivent être données à ces questions.

La C.F.D.T. n'acceptera pas que l'on tente de rejeter la responsabilité de la catastrophe sur les victimes.

#### La responsabilité de la Direction est engagée

Les premiers éléments de l'analyse qu'elle a faite ont conduit la C.F.D.T. à affirmer que la responsabilité de la Direction est écrasante dans cette catastrophe.

Par ailleurs, cette situation illustre une nouvelle fois que les impératifs financiers mettent au second plan les problèmes de sécurité aux M.D.P.A.

Le lieu de la catastrophe n'était pas un lieu de production. Cela explique aussi qu'il était à l'abandon et que la Direction n'a pas estimé devoir faire les efforts nécessaires pour entretenir ce chantier ou en modifier la conception.

La C.F.D.T. continuera son enquête pour contribuer à la recherche de la vérité.

Dans ce sens, elle a décidé de se porter partie civile pour apporter sa contribution et avoir accès à tous les dossiers.

Elle appellera, le jour des obsèques des victimes, l'ensemble des mineurs à participer à une journée de deuil.

### 2<sup>e</sup>) POURQUOI LA C.F.D.T. S'EST PORTÉE PARTIE CIVILE

La C.F.D.T. a été la première organisation à se porter partie civile, dès qu'elle a appris que le Parquet avait décidé d'ouvrir une enquête. Si la C.F.D.T. a pris une telle initiative, c'est essentiellement dans le but d'avoir accès à tout le dossier et pour apporter sa contribution à la recherche de la vérité.

Il faut, en effet, que la direction des M.D.P.A. soit obligée de tirer toutes les leçons de ce drame pour éviter que de nouvelles vies soient sacrifiées.

Plus la C.F.D.T. progresse dans ses recherches, plus elle constate que la direction de l'entreprise est engagée dans la responsabilité de cette catastrophe.

Enfin, comment expliquer que ce plancher, appelé provisoire à sa construction (qui date de 1967), soit resté en place jusqu'en 1976, sans qu'il soit contrôlé et entretenu. La C.F.D.T. a pu constater que les poutrelles en fer, sur lesquelles reposait le plancher, étaient littéralement rongées par la rouille. Ce sont ces poutrelles qui ont cédu, entraînant dans la chute le plancher et les 5 mineurs.

Pourquoi n'a-t-on pas supprimé ce plancher provisoire, alors que l'on sait que toutes installations qui restent en place au fond de la mine, en particulier dans un puits des mines de potasse, où la corrosion est particulièrement importante, représentent une augmentation de la situation de risque pour le personnel ? Si cette partie du puits était condamnée, pourquoi ne l'a-t-on pas interdite et pourquoi n'a-t-on pas matérialisé cette interdiction ? Une telle interdiction aurait alors obligé la Direction à prendre des mesures exceptionnelles pour y accéder.

### 3<sup>e</sup>) IL FAUT ALLER AU-DELA

Le Syndicat des Mineurs C.F.D.T. de la Potasse estime que cette catastrophe illustre bien que la politique économique menée aux M.D.P.A. conduit à une augmentation de la situation de risque pour le personnel. En effet :

- Les effectifs diminuent de plus en plus (près de 13 000 personnes aux M.D.P.A. en 1960, plus que 7 200 à l'heure actuelle).
- Le maximum de personnel est en fait utilisé à la production et les équipes d'entretien diminuent de plus en plus (par exemple, il y a 10 ans, pour 3 fosses en activité, il y avait 23 mineurs d'abords ; ils sont actuellement 22 pour 5 puits d'extraction).
- Les secteurs qui ne sont pas directement liés à la production (c'était le cas pour ces installations) ne sont pas entretenus avec la même diligence et le même sérieux que les autres secteurs liés directement à la production.
- La moyenne d'âge augmente de plus en plus, alors que la Direction refuse d'embaucher des jeunes et de développer les équipes d'entretien (ce qui pose de plus en plus le problème de la revalorisation du travail d'entretien).

### 4<sup>e</sup>) DES PROPOSITIONS RESTÉES SANS RÉPONSE

En juillet 1976, la C.F.D.T. s'adressait à la Direction Générale des M.D.P.A. en ces termes :

Aborder les questions des conditions de travail implique nécessairement que soit reconnu le fait que ce sont les travailleurs et leurs organisations syndicales qui doivent jouer un rôle fondamental en matière d'amélioration des conditions de travail. Cela suppose, selon nous, d'une façon très concrète, que :

- soit reconnu réellement le pouvoir des délégués mineurs (les avis et les remarques des délégués mineurs devraient s'imposer à la Direction) ;
- soit prévue une formation adaptée à leurs responsabilités ;
- soit constitué au niveau de chaque puits et service un comité d'hygiène et de sécurité et que les pouvoirs de ces derniers soient très larges (crédit d'heures pour les représentants du personnel y siégeant, possibilité de se faire assister par un médecin du travail ou d'un expert de son choix payé par l'entreprise, etc.) ;
- les C.E. et les C.H.S. ainsi constitués soient consultés obligatoirement sur toutes les questions concernant les conditions et l'organisation du travail ;
- les travailleurs aient la possibilité, pendant leur temps de travail, de discuter entre eux avec leurs délégués et leurs organisations syndicales des problèmes des conditions de travail ;
- l'ensemble des représentants du personnel, ainsi que les délégués syndicaux, aient la possibilité de circuler librement dans l'entreprise, lorsque se posent des problèmes de conditions et d'organisation du travail.

La C.F.D.T. pense qu'il ne faut pas tomber dans le piège qui consisterait à séparer les problèmes de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail du processus qui conduit à la définition du poste de travail. Cela suppose que le personnel n'ait pas seulement un rôle d'exécution, mais la possibilité de faire émerger sa créativité et sa responsabilité. Cela implique que chaque agent soit considéré, non pas seulement du point de vue de la théorie, mais concrètement comme quelqu'un qui doit être associé à la définition de ce qui fait son travail. Ici apparaît en particulier tout le problème de l'information et de la formation dont le contenu doit être au

## AU REVOIR CAMARADES...

Comment peut-on comprendre et accepter que le travail puisse être un lieu de mort et de souffrance ? Comment peut-on accepter que le travail tue et mutilé, alors qu'il devrait être source d'épanouissement et de création ? Comment peut-on accepter que le travail tue, alors que le progrès technique et des sciences pourrait servir la communauté humaine ?

Ce qui est en cause, il ne faut pas s'en cacher, ce sont les finalités de notre société. Henri, Lucien, Roger, François et Serge nous disent aujourd'hui qu'il y a des choses plus importantes que la productivité et la situation financière d'une entreprise, que la vie, l'épanouissement, la considération, la dignité et le travail des ouvriers, techniciens, agents de maîtrise ou cadres vaut plus que toutes les performances économiques et plus que tout l'or du monde.

Messieurs, vous qui dans notre société détenez le pouvoir économique et politique, écoutez mieux et davantage ceux qui vous disent tout au long de l'année que les hommes doivent passer avant la production. Remettez en cause votre conception d'appreciation de l'efficacité économique, car elle repose sur des données partielles et fausses. Sachez faire preuve de plus de modestie, car votre savoir est partiel et n'intègre pas, souvent pas facilité et sur la base d'une fausse conception de l'efficacité, toute la dimension des problèmes. En effet, à quoi sert l'augmentation de la productivité, si cela se traduit par une augmentation des morts et des blessés et si elle repose sur l'exploitation et la domination...

Ce qui est en cause, en fait, c'est de trouver à notre société d'autres finalités, basées principalement sur la solidarité, le respect de l'Homme et sur la responsabilité.

Non, le travail ne doit pas être source d'écrasement, mais de libération. Cela passe par une remise en cause des finalités productivistes de la société et la volonté de promouvoir de nouveaux rapports entre les Hommes.

Oui, la réalité, c'est que le fond du problème qui nous est posé, l'interrogation fondamentale devant laquelle nous sommes aujourd'hui, c'est de répondre à la question : l'économie est-elle la fin ? ou simplement le moyen ? C'est parce qu'elle représente pour nous un simple moyen que nous condamnons les finalités qui nous sont imposées actuellement...

Aujourd'hui, c'est notre cœur d'hommes qui s'exprime. Malgré la douleur qui nous étreint, nous disons, et cela peut paraître insensé, oui, nous disons que l'espérance nous anime...

Cette espérance réside dans la certitude qu'une société plus juste et plus fraternelle est possible... Pour nous, les vivants, il y a une autre forme de mort, tout aussi terrible : celle de la résignation !

Malgré notre souffrance, nous continuerons à marcher vers une autre société... vers notre libération. Nous marcherons sur cette terre abreuée par le sang des Hommes, de votre sang, chers camarades...

Jean KASPAR,  
Secrétaire Général

préalable discuté avec les organisations syndicales et les représentants du personnel. Nul doute, et vous l'avez perçu, que cela pose en des termes nouveaux le problème des rapports hiérarchiques.

La politique d'embauchage « au compte-gouttes » pratiquée actuellement aux M.D.P.A. n'est pas de nature à permettre une politique des effectifs compatible avec une politique dynamique de formation du personnel et d'amélioration des conditions de travail.

Il est urgent que les M.D.P.A. acceptent enfin d'embaucher du personnel, afin d'améliorer la situation d'ensemble de l'entreprise.

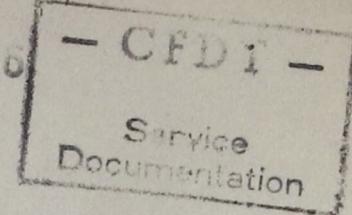
Il est fondamental que l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité soient considérées comme des objectifs prioritaires. Il est normal, vous en conviendrez, que les programmes prévus par l'entreprise en la matière (si programme il y a...) ne soient pas débats avec les organisations syndicales (il est à noter que ces programmes ne leur sont même pas communiqués...). Il s'agit en la matière au minimum :

- de communiquer aux organisations syndicales le programme prévu par la Direction Générale en matière d'amélioration des conditions de travail et d'hygiène ;
- de débattre ce programme avec les organisations syndicales ;
- de consulter le personnel concerné sur les objectifs retenus pour lui demander son avis et ses suggestions..

A la lecture de ces réflexions restées sans réponse, on constate combien la responsabilité de la Direction est en cause, puisqu'elle n'a répondu à aucune de nos propositions.

La C.F.D.T. continuera sa lutte, car il s'agit de faire en sorte que le travail devienne pour les Hommes un lieu d'épanouissement et non d'écrasement.

22 AOÛT 1976



Juillet - Août 1976

N° 111

# LE JOURNAL DU MINEUR



## CÉVENNES

### A propos des augmentations de salaires uniquement au pourcentage

Lors de la prise de parole à DESTIVAL du Secrétaire de la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T., un ouvrier ayant reproché à notre organisation d'être contre les augmentations uniquement au pourcentage, nous croyons utile de porter à la connaissance des travailleurs quelques précisions sur un principe de base de la C.F.D.T.

D'après ce militant, « le pourcentage serait le plus juste parce qu'il maintient les différences ». C'est faux.

LA C.F.D.T. A DEUX RAISONS DE COMBATTRE LES AUGMENTATIONS UNIQUEMENT AU POURCENTAGE.

LA PREMIERE : parce que nous sommes pour plus de justice, nous ne pouvons accepter la consécration de l'ordre établi qui est profondément injuste pour les basses catégories et les manuels.

LA DEUXIEME : le pourcentage non seulement est éminemment conservateur, mais il aggrave les différences en valeur absolue dans la hiérarchie des salaires. Nous nous expliquons.

Les augmentations de salaires sont octroyées presque uniquement pour compenser la hausse du coût de la vie, très peu pour le relèvement de ses niveau et qualité — que celui qui en doute interroge la ménagère qui fait les emplettes.

Or le salaire des catégories moyennes est presque totalement englouti par les dépenses nécessaires : d'alimentation, de logement, de vêtements.

Pour les cadres supérieurs, ces dépenses représentent bien moins par rapport au salaire total.

Quels sont les articles ou denrées qui augmentent le plus ?

Ce sont bien sûr ceux de consommation courante, car on est obligé de les acquérir. Pour le reste, la concurrence joue davantage, on doit appâter le client par des prix attractifs : il n'est pas obligé d'acheter.

Dans une augmentation de 10 % :

— L'ouvrier à 2 000 F mensuels aura + 200 F.

— Le cadre à 10 000 F mensuels aura + 1 000 F.

— Si le nécessaire de la vie courante a grimpé de 180 F, l'ouvrier pourra disposer pour ses loisirs ou autres de 20 F.

Mettions que le cadre, vu son train de vie, voit son nécessaire grimper de 360 F (2 fois plus que le nécessaire de la vie courante), il lui restera quand même la disposition de 640 F, soit 32 fois plus que l'ouvrier.

Nous prétendons que l'ouvrier a droit à organiser ses loisirs ; comment dans ces conditions y parviendra-t-il ? Il restera perpétuellement sur ce plan un assisté des œuvres Sociales.

LA C.F.D.T. RECLAME LA DIGNITE ET NE SE CONTENTE PAS DE L'ASSISTANCE.

Avec la C.F.D.T., luttons pour plus de justice.

### Bon Voya... a... age !...

Notre Directeur nous quitte...

Le peu qu'il est resté en CÉVENNES nous a permis de prendre la mesure de ses capacités.

Pour nous, ce peu a été de trop.

De qualités, il n'en manque pas, mais c'est aussi un serviteur empressé du Pouvoir. Qu'il nous soit permis de regretter l'ardeur qu'il a déployé pour réduire à néant le siège le plus moderne et présentant les meilleures conditions de travail de la Houillère.

Pour le bonheur des Cévenols, il eût mieux valu que notre ex-Directeur fasse une liaison directe PROVENCE - LORRAINE (Rhône - Rhin n'est-il pas à la mode ?) : nous nous serions passés d'une étape cévenole où la consigne est à la fermeture.

Une brochure est distribuée aux visiteurs de la Houillère, dans laquelle sont vantées les mérites des grands directeurs qui ont guidé la croissance des exploitations... passées. Peut-être allons-nous y voir associé le champion qu'a été M. MAURIN dans un genre différent : celui de la peau de chagrin. Car il eût pu être un grand directeur.

Comme les C.F.D.T. cévenols ne sont pas de méchants garçons, ils souhaitent qu'une excellente santé, pour lui et sa famille, permette à M. MAURIN de se montrer aussi efficace, actif et tenace dans l'expansion que ce qu'il a été dans la destruction des magnifiques installations de SAINT-FLORENT et le sabordage de la plateforme commerciale de notre Houillère.

## Augmentation de la retraite des mines

- 2,086 % à compter du 1er Mai 1976
- 2,568 % à compter du 1er Juillet 1976

### NOUVEAUX TAUX DES PRESTATIONS :

	à compter du 1-5-76	à compter du 1-7-76
Pension normale de vieillesse (par an pour 30 ans).	13 639,20 F	13 989,60 F
Il y a lieu d'ajouter 0,6 % de majoration par année effectuée au fond. Chaque trimestre de travail au-delà de 30 ans de service et avant le 55 <sup>e</sup> anniversaire a une valeur, qu'il faut ajouter au taux de 30 ans de	113,66 F	116,58 F
Invalidité générale (66 2/3 % d'invalidité)	13 639,20 F	13 989,60 F
Veuves dont le mari pouvait faire état de 60 trimestres de travail	3 409,80 F	3 497,40 F
Taux pour chaque trimestre supplémentaire	56,83 F	58,29 F
Rente d'orphelin	411,03 F	421,59 F
(Taux par mois et par orphelin de moins de 16 ans, cette somme est doublée pour les orphelins de père et mère).		
Allocation pour enfant à charge de moins de 16 ans par enfant et par mois.	308,16 F	316,08 F

## SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE

### Des améliorations des prestations de la Sécurité Sociale du régime Minier devraient intervenir prochainement

Avec beaucoup de retard sur nos espérances, quelques prestations de la Sécurité Sociale Minière vont être améliorées.

Depuis 1968, les Administrateurs, notamment C.F.D.T., revendentiquent et se battent pour faire aboutir des aménagements et améliorations dans la Sécurité Sociale Minière.

Par lettre du 10 juin, le Ministre du Travail a saisi le Conseil d'Administration de la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines pour présenter le projet de décret concernant les mesures ponctuelles demandées par le Conseil d'Administration de la CAN.

Ces mesures ponctuelles sont essentiellement de trois ordres :

1) Attribution aux pensionnés d'invalidité générale :

— de l'allocation pour enfant à charge,

— de la majoration pour avoir eu ou élevé 3 enfants.

2) Alignement sur l'âge limite, au sens de l'assurance maladie, de l'âge limite d'attribution des allocations pour enfants à charge, des allocations d'orphelin et des majorations pour enfants de l'allocation au décès.

3) Cumul rentes A.T. et pension invalidité générale.

#### CELA VOUDRAIT DIRE :

1) Les Invalides généraux (66 % 2/3) qui, jusqu'à présent ne pouvaient pas bénéficier de la majoration de 10 % de leur retraite pour avoir élevé au moins 3 enfants se verront accorder cette majoration.

D'autre part un retraité a droit à la prestation de l'article 171, consistant en une allocation d'enfant à charge. Cette allocation est versée par enfant pour autant qu'elle soit supérieure aux allocations familiales et ne se cumule pas avec ces dernières.

Cette allocation d'enfant à charge n'était pas versée aux Invalides Généraux.

2) Les rentes accident de travail sont à présent déduites de la pension d'Invalidité.

Dans l'avenir il pourra y avoir un certain cumul de rente A.T. et pension d'Invalidité générale. Ce cumul sera pour la rente A.T. dans la limite de 80 % des salaires de référence de l'année précédent l'accident (salaire référence est revalorisé annuellement).

3) Les allocations d'enfants à charge, d'orphelins, de décès sont limitées à 16 ans dans tous les cas.

Par le décret en préparation ces limites sont portées à 17, 18 ou 20 ans suivant le cas que les enfants de mineurs soient en situation d'apprentis, recherche d'un emploi ou étudiants.

#### D'AUTRES MESURES SONT AUSSI AVANCEES :

1) Durée du Mariage pour ouvrier droit à une pension de veuve (reversion).

Les 3 ans de mariage nécessaires avant la cessation d'activité pour ouvrier : droit à une pension de reversion avaient déjà été modifiés et transformés en 4 années de mariage. La dernière durée serait ramenée à 2 ans de mariage.

2) Indemnité de maladie : le calcul de celle-ci est resté basé sur l'échelle 2 du jour des salaires miniers.

Cette échelle n'ayant plus de signification avec la nouvelle grille des salaires miniers, l'indemnité maladie sera basée sur l'échelle 4 du jour.

Cette modification de base de calcul aura des influences pour les mineurs en longue maladie et pour lesquels les mesures de mensualisation ne jouent plus.

Voilà pour l'essentiel des mesures positives.

#### A PROPOS DE L'AMELIORATION DES PRESTATIONS DE LA CAN

### Les discussions séparées ont toujours porté préjudice aux mineurs et aux retraités des mines

Le projet de décret envisageant l'amélioration d'un certain nombre de prestations du régime minier a été envoyé au Conseil d'Administration de la CAN, sous couvert du Bureau.

Le Patronat minier s'est arrangé en son temps pour faire exclure la C.F.D.T. du Bureau de la CAN et faire procéder aux discussions du projet de décret par le Bureau. Gouvernement et Patronat écartent la C.F.D.T. de son droit de parole.

Que le Patronat et le Gouvernement utilisent une telle procédure ne nous étonne pas.

Par contre qu'une telle procédure soit appliquée avec bénédiction des organisations syndicales, nous fait nous interroger.

Même les camarades de la C.G.T., qui ont toujours dénoncé les discussions séparées lorsque pendant des années ils ont été exclus d'un certain nombre de négociations nationales, n'ont pas protesté.

Nous exigeons la présence de la C.F.D.T. dans le débat traitant de quelques points d'amélioration des prestations de la Sécurité Sociale Minière.

#### LE PROJET DE DECRET RESTE MUET SUR DE NOMBREUSES REVENDICATIONS DE LA C.F.D.T.

En premier lieu il n'est toujours pas question du niveau de retraite minière.

La valeur de la retraite minière par rapport au salaire en cours de carrière est de moins en moins importante.

Cela est certes un problème général de l'ensemble des retraites en France ; mais, en ce qui concerne le régime minier, cette valeur s'abaisse aussi en comparaison de ce que représente la retraite dans des autres régimes.

La dévalorisation de la retraite minière ne peut pas continuer. Les Pouvoirs Publics doivent en prendre conscience, ou alors ils seront contraints par les retraites des mines qui ne peuvent que se révolter face à la situation qui leur est faite.

Un autre point essentiel sur lequel les décrets gouvernementaux en préparation ne disent mot, il s'agit de la situation des veuves.

Une veuve actuellement conserve pratiquement toutes les charges d'un ménage tout en ne touchant même pas 50 % de la retraite qui avait été allouée au ménage, puisque la majoration pour conjoint à charge est retirée avant de partager la retraite en deux.

Mais au-delà de la situation des veuves dont le mari avait atteint l'âge de la retraite, il y a toute la question des veuves dont le mari est décédé alors qu'il n'avait peut-être que 15 ou 20 ans de service minier.

Ces femmes sont véritablement dans la situation où elles ont trop d'argent pour mourir mais pas assez pour vivre.

Notre société ne peut pas continuer à tolérer une telle situation.

D'une façon plus générale de nombreux points de la plate-forme de la C.F.D.T. présentée aux Pouvoirs Publics lors des dernières élections de la S.S.M. ne sont pas abordés.

La C.F.D.T. s'efforcera de faire aboutir cette plate-forme dans les meilleurs délais en dégageant les moyens d'action de masse nécessaires pour faire avancer les problèmes.

Le Conseil National des Mineurs C.F.D.T. appelle ses syndicats de retraités à analyser la situation à la lumière de ce nouveau décret et à engager immédiatement l'action locale. La Fédération des Mineurs, pour sa part prendra des initiatives de coordination pour développer l'action.

Le « Journal des Mineurs » informera les retraités de la sortie de décret et notes d'application par rapport auxquels nous donnons l'information ci-dessus.

Il a fallu plus de 5 ans d'effort pour aboutir à ces quelques aménagements.

Les retraités des Mines ne peuvent pas attendre des mois encore pour leur application, ni attendre quelques années encore pour régler certains problèmes fondamentaux dont celui du niveau des retraites minières.

#### A PROPOS DE L'AMELIORATION DES PRESTATIONS DE LA CAN

### Les discussions séparées ont toujours porté préjudice aux mineurs et aux retraités des mines

Lorsque l'exclusion sur la 2<sup>e</sup> organisation de mineurs — ce qui a été démontré par les dernières élections de Délégués Mineurs — la question est particulièrement grave.

Cette exclusion ne limitera pas l'ardeur et le dynamisme de la C.F.D.T. à défendre les revendications des mineurs et des retraités des mines C.F.D.T.

La C.F.D.T. se considère le porte-parole de la profession. Elle sait que son influence ne dépend pas de quelques discussions qui en certaines circonstances tournent en discussions de salon.

La force de la C.F.D.T., c'est son contact avec les mineurs et sa capacité d'organiser l'action à la base.

Cela les sections actifs et retraités de la C.F.D.T. ne l'oublient pas.

C'est à ce niveau que les mineurs et la C.F.D.T. forgeront les moyens nécessaires pour aboutir à une véritable revalorisation de la profession tant pour les actifs que pour les retraités.